

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 dont le total est de 47 526 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 11 347 Euros.

L'exercice clos le 31/08/2024 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement

comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	27 850	1 €
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	27 850	1 €

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	27 850	0	0	27 850
Réserve légale	0	151	0	151
Autres réserves	0	3 015	-151	2 864

Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	3 015	-3 015	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Pas de salariés

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

4.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

 DGFIP N° 2033-D-SD 2024
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
 PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise KOUROU - SIREN : 913750600								Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur comptes clients	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
							Dotations		Reprises		
Fonds commercial							681		683		
Autres immobilisations incorporelles							700		705		
Terrains							710		715		
Constructions							720		725		
Installations techniques, matériel et outillage							730		735		
Installations générales agencements aménagements divers							740		745		
Matériel de transport							750		755		
Autres immobilisations corporelles							760		765		
TOTAL							770		775		
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	1 735	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983		
Déficits reportables									984	1 735	
Déficits de l'exercice									860	528	
Total des déficits restant à reporter									870	2 263	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380						
N° du centre de gestion agréé					388						
Montant de la TVA collectée					374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397						

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | KOUROU - SIREN : 913750600 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	2
Forme juridique	SAS	Dénomination	IMMERSIV'RH
N° SIREN (si société établie en France)	892584988	% de détention	50
Adresse : 23 Rue Alexandre Fatton 80000 AMIENS FRANCE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	IMMERSIV'HR
N° SIREN (si société établie en France)	917659211	% de détention	50
Adresse : 23 Rue Alexandre Fatton 80000 AMIENS FRANCE			

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise KOUROU - SIREN : 913750600										☐									
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/08/2024		N-1 clos le 31/08/2023							
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209				210									
Production vendue biens						215				214									
Production vendue services						217				218									
Production stockée												222							
Production immobilisée												224							
Subventions d'exploitation reçues												226							
Autres produits												230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)												234							
Variation de stock (marchandises)												236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)												238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)												240							
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				immobilier				242		868		1 861			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243				244							
Rémunérations du personnel												250							
Charges sociales												252							
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255				254							
Dotations aux provisions												256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259				262									
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260													
Total des charges d'exploitation (II)												264		868		1 861			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)												270		- 868		- 1 861			
Produits financiers						(III)				280		12 500		5 000					
Produits exceptionnels						(IV)				290									
Charges financières						(V)				294		285		124					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				(VI)		347		300									
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				(VI)		348											
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)												310		11 347		3 015			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		11 347		314			
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318							
		Provisions non déductibles										322							
		Impôts et taxes non déductibles										324							
		Divers dt intérêts excédentaires				247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		625			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)				249				251					
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997							
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986				Zone franche urbaine		987				342					
		Reprise d'entreprise en difficulté		981				Jeune entreprise innovante		989									
		Zone restruct. défense		127				Zone revitalisation rurales		138									
		Bassins d'emploi à redynamiser		991				Investissements et souscriptions outre-mer		344									
		ZFANG 44 quaterdecies		345															
		Bassins urbains à dynamiser – BUD		992				Zone de développement prioritaire		993									
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit								346				350		12 500	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								655							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								643							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								645							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								647							
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								648							
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641							
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990							
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352				354		528	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356							
Déficits antérieurs reportables										1 735						360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370				372		528	

1. BILAN SIMPLIFIÉ



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise KOUROU - SIREN : 913750600						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 15	
				Exercice N clos le 31/08/2024		Exercice N-1 clos le 31/08/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040	31 750	042		31 750	31 750
	TOTAL I (5)	044	31 750	048		31 750	31 750
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	3 350	074		3 350	3 350
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	12 426	086		12 426	1 425
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	15 776	098		15 776	4 775	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	47 526	112		47 526	36 525
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		27 850	27 850
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		151	
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...		131		132	2 864	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		11 347	3 015
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I			142		42 212	30 865
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		4 774	4 650
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		90	720
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		172		
	Comptes courants d'associés			173		451	
	Autres dettes			175			289
Produits constatés d'avance			174				
TOTAL III			176		5 314	5 659	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180			47 526	36 525	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		